



Alim'Activ

Agir contre la précarité alimentaire par la coordination territoriale dans la région Grand Est

**Appel à manifestation d'intérêt
pour participer à la formation-action**
Octobre 2025



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités



Introduction

L'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa), grâce soutien financier du **Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles** dans le cadre du **Programme National pour l'Alimentation (PNA)** et de la **Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)** de la région Grand Est dans le cadre du **fonds Mieux Manger pour Tous (MMPT)**, lance la **1^{ère} session de sa formation-action Alim'Activ dans la région Grand-Est, afin d'accompagner 8 territoires dans leurs démarches de coordination pour lutter contre la précarité alimentaire**. Cet appel à manifestation vise à repérer les territoires intéressés par la formation. Les partenaires du projet Alim'Activ sélectionneront 8 territoires en février 2026 pour participer à la formation, qui aura lieu entre **avril et septembre 2026**.

Clôture du dépôt des manifestations d'intérêt :

15 janvier 2026 à 23h59

Contacts à l'Ansa :

Vigdis.gosset@solidarites-actives.com

cecile.robinault@solidarites-actives.com

Sommaire

I. LE CONTEXTE	4
1. Les enjeux de la lutte contre la précarité alimentaire	4
2. Le projet Alim'Activ	4
3. Les partenaires du projet	6
II. LA FORMATION-ACTION	6
1. Pourquoi mener une démarche de coordination pour lutter contre la précarité alimentaire sur votre territoire ?	6
2. Pourquoi participer à la formation Alim'Activ ?	7
3. A qui la formation est-elle destinée ?	7
4. Quel est le programme de la formation ?	7
5. Quel investissement cette démarche représente-t-elle pour votre organisation ?	9
III. COMMENT PARTICIPER A LA FORMATION-ACTION ?	10
1. La démarche pour candidater	10

2. Le calendrier 11

3. Les critères de sélection 12

IV. ANNEXE 13

Questions du questionnaire en ligne Alim'Activ Grand Est 2026 pour présenter le territoire et s'engager dans la démarche 13

I. LE CONTEXTE

1. Les enjeux de la lutte contre la précarité alimentaire

La **précarité alimentaire** désigne une situation dans laquelle une personne ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante, de qualité, durable, dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels, pouvant entraîner ou découler de l'exclusion et de la disqualification sociale ou d'un environnement appauvri (*définition du Labo de l'ESS, 2021*).

La **précarité alimentaire touche entre 10 % et 16 % des personnes en France¹**, chiffre en hausse dans le contexte **d'inflation** - notamment sur les denrées alimentaires - très important. Selon le CREDOC, « *la hausse de la précarité alimentaire est un phénomène récent : elle a surtout eu lieu entre juillet et novembre 2022, la part des personnes déclarant ne pas avoir assez à manger passant de 12 % à 16 %, soit + 4 points en cinq mois alors qu'elle n'avait augmenté que de 3 points entre 2016 et 2022* ». Cette précarisation des publics touche en premier lieu les publics déjà en situation de fragilité, le nombre de recourant.es est ainsi déclaré en hausse depuis 2020 par les associations d'aide alimentaire, mais également de nouveaux publics (étudiant.es, travailleur.ses pauvres...) qui développent différentes stratégies d'adaptation où le budget alimentaire constitue la première variable d'ajustement au quotidien, souvent au détriment de leur bien-être et de leur santé².

En France, la lutte contre la précarité alimentaire revêt plusieurs aspects, dont l'une est **l'aide alimentaire**. Celle-ci est organisée autour d'associations nationales habilitées par l'Etat, mais ne bénéficie que d'un faible pilotage public. Si elle constitue une réponse massive aux situations d'urgence, **seule une partie du public en situation de précarité alimentaire recourt aujourd'hui à l'aide alimentaire** : entre 2 à 4 millions d'usager.es³ fréquentent les dispositifs de l'aide alimentaire sur une année, nombre très en deçà des estimations préalables des Français.es en situation de précarité alimentaire. Également, la qualité des produits distribués (frais, équilibrés et variés) constitue un véritable défi pour les associations d'aide alimentaire.

Ainsi, malgré une forte mobilisation du secteur associatif, les actions d'aide alimentaire peinent à répondre à l'ensemble des besoins des personnes en situation de précarité sur le territoire.

2. Le projet Alim'Activ

La formation-action Alim'activ est née à la suite des travaux menés en 2018 et 2019 par l'Ansa, constitués d'un diagnostic de l'aide alimentaire sur plusieurs territoires en Île-de-France⁴ et d'une étude sur les pratiques inspirantes en matière de coordination de l'aide alimentaire⁵.

Le **diagnostic** a mis en lumière un manque de coordination des actions d'aide alimentaire à l'échelle locale et ses conséquences sur les territoires :

- **De grandes inégalités territoriales** : les territoires avec le plus de personnes précaires ne sont pas les mieux couverts ;
- **Un accès difficile à l'aide alimentaire**, à la fois pour les personnes et les professionnel.les qui les orientent, du fait d'une offre éparpillée et peu lisible ;

¹ CREDOC, (2023), *Consommation et modes de vie. En forte hausse, la précarité alimentaire s'ajoute à d'autres fragilités* : <https://www.credoc.fr/publications/en-forte-hausse-la-precarite-alimentaire-sajoute-a-dautres-fragilites>

² Action contre la Faim (2023), *Projet Passerelle Montreuil Bilan et enseignements*

³ INSEE (2022), *enquête Aide alimentaire*

⁴ Voir le diagnostic : https://www.solidarites-actives.com/sites/default/files/2019-02/Ansa_Alim%27Activ_Diagnostic_1901.pdf

⁵ Voir l'étude : https://www.solidarites-actives.com/sites/default/files/2019-07/Ansa_Alim%27Activ_PratiquesInspirantes_1906.pdf

- **Un service de qualité inégale** selon les associations et les territoires, ne répondant pas toujours aux besoins des personnes concernées, en quantité et qualité ;
- **Une complexité de gestion importante** pour tous les acteurs du secteur qui cherchent chacun.e à améliorer leurs pratiques d'approvisionnement, de stockage et de distribution avec des ressources restreintes.

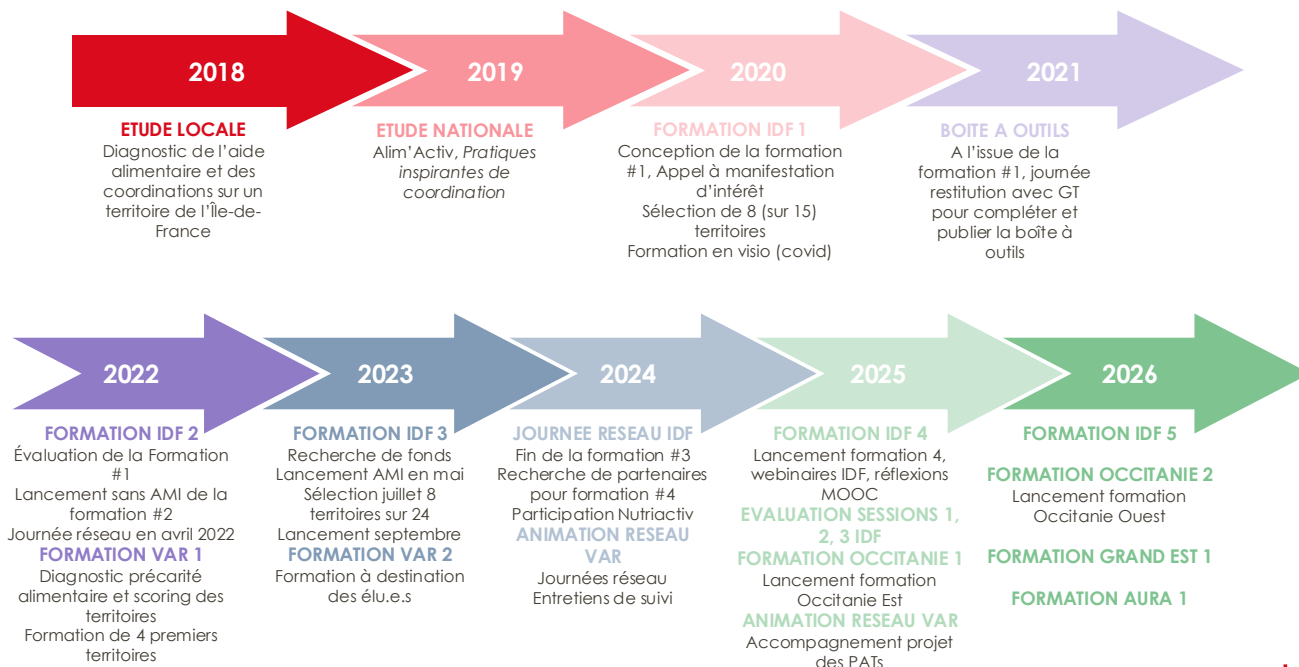
L'étude des pratiques inspirantes a quant à elle démontré l'intérêt de monter une coordination à échelle locale, à la fois pour les personnes usagères, les associations et les pouvoirs publics.

La formation-action Alim'activ a ainsi été créée par l'Ansa comme une réponse concrète afin d'accompagner les territoires volontaires pour mieux coordonner la lutte contre la précarité alimentaire.

Depuis 2020, l'Ansa a formé **28 territoires** dans le cadre des sessions organisées en Île-de-France, 8 dans le département du Var et 8 dans la région Occitanie.

Présentation de la formation Alim'Activ

Retour sur la genèse de la formation



3. Les partenaires du projet

► L'Ansa

L'Agence nouvelle des solidarités (Ansa) est une **association à but non lucratif qui agit pour lutter contre la pauvreté et pour l'inclusion**. Elle intervient sur toute la chaîne de l'innovation sociale, depuis la conception d'une expérimentation, jusqu'à son évaluation et à son essaimage.

L'Ansa mène depuis 10 ans différents projets pour **lutter contre la précarité alimentaire et favoriser l'accès à une alimentation de qualité pour toutes et tous**. Nos travaux mettent en lumière le besoin de mieux coordonner les acteur.ices de l'aide alimentaire au niveau local afin de mieux répondre aux besoins des personnes en précarité alimentaire, en les impliquant dans la démarche. C'est pourquoi l'association met en œuvre depuis 2018 le programme Alim'Activ pour améliorer la coordination locale de la lutte contre la précarité alimentaire.

► Les membres du COPIL

Un comité de pilotage (COPIL) composé d'acteur.ices et de collectivités concerné.es par la question de la lutte contre la précarité alimentaire s'est constitué autour du projet afin de diffuser largement cet appel à manifestation d'intérêt, de participer à la sélection des territoires et pour suivre de manière globale le déroulé de la formation et les enseignements issus du bilan de la session. Ce COPIL est composé de :

- L'Ansa ;
- L'association AD2S ;
- L'ARS Grand Est ;
- La Collectivité Européenne d'Alsace ;
- Le Commissaire à la lutte contre la pauvreté Grand Est ;
- La DRAAF Grand Est ;
- La DREETS Grand Est ;
- La Maison de la Nutrition ;
- Le Réseau PAARTAGE.

II. LA FORMATION-ACTION

1. Pourquoi mener une démarche de coordination pour lutter contre la précarité alimentaire sur votre territoire ?

Lancer une telle démarche permet de mobiliser salarié.es et bénévoles des associations d'aide alimentaire, personnes en situation de précarité, travailleur.ses sociaux, pouvoirs publics, acteur.ices de santé, entreprises voire agriculteur.ices de votre territoire pour améliorer l'accès à l'alimentation des personnes en situation de précarité afin de répondre à plusieurs objectifs :

- **Une aide alimentaire plus accessible** : rendre visible et lisible l'offre d'aide alimentaire, à la fois pour les personnes précaires et pour les accompagnant.es sociaux en impliquant les personnes concernées ;
- **Une aide alimentaire de meilleure qualité et favorable à la santé** : agir sur la qualité des aliments et de la distribution, notamment via la formation des bénévoles et l'accès à des produits frais, à

de nouveaux services de type épiceries solidaires et à des actions coordonnées autour de la nutrition ;

- **Une aide alimentaire plus efficace** : faire des économies d'échelle et simplifier la gestion pour les associations, à travers la mutualisation des achats ou des lieux de distribution, afin d'obtenir des denrées en plus grande quantité et qualité ;
- **Une aide alimentaire mobilisatrice** : renforcer ou initier des liens producteur.ices / consommateur.ices du territoire, développer de nouvelles modalités de distribution, faciliter les liens entre les acteur.ices, mobiliser les professionnel.les, les bénévoles et les personnes bénéficiaires dans un projet commun.

2. Pourquoi participer à la formation Alim'Activ ?

L'engagement dans la démarche de formation-action vous permettra de :

- **Bénéficier d'apports méthodologiques** pour mener une démarche de coordination des acteur.ices de votre territoire impliqué.es dans la lutte contre la précarité alimentaire **et de retours d'expériences** d'autres territoires (Île-de-France ; Var ; reste de la France...) ;
- **Rejoindre une communauté d'échanges** de pratiques et rencontrer un réseau de collectivités et d'acteur.ices impliqué.es sur ce sujet ;
- **Donner une impulsion forte** pour faire avancer la démarche d'animation des acteurs sur votre territoire ;
- **Valoriser votre action auprès des partenaires** du projet et trouver de nouvelles pistes de partenariats et de soutiens.

3. A qui la formation est-elle destinée ?

La formation-action est destinée à **un binôme d'acteur.ices en mesure d'animer une démarche de coordination pour lutter contre la précarité alimentaire sur son territoire.**

- Concerner **l'échelle communale, intercommunale, voire départementale.**
- **Deux personnes par territoire** sont attendues pour participer à la formation, venant soit de la même structure, soit de plusieurs structures complémentaires
- Il peut s'agir d'agent.es **du Centre communal d'action sociale (CCAS)**, de la commune, du Conseil départemental, d'un PAT, d'une association d'aide alimentaire (type banque alimentaire), d'une UDDRIHL ou DDCS par exemple.
- La formation est destinée à accompagner **8 territoires** et à accueillir jusqu'à 16 participant.es.

4. Quel est le programme de la formation ?

L'**objectif principal** de la formation est d'accompagner les participant.es à **mener une instance de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire à l'échelle locale.**

La formation-action articule :

- **4 journées de formations**, d'avril à septembre 2026 : les participant.es s'approprient des connaissances et acquièrent des compétences et des outils utiles ;
- **Des mises en pratique** : entre chaque journée, les participant.es sont invité.es à contacter et mobiliser les acteur.ices concerné.es, les réunir et utiliser les outils pour animer une dynamique

collective (questionnaires, techniques d'animation, outils de diagnostic ou de priorisation collective) et/ou construire leur plan d'action.

La **méthode de formation**, à la fois très participative et très cadrée, alterne des interventions expertes, des temps de co-construction d'outils, de retours d'expériences, d'analyse de pratiques et d'échanges de connaissances. Les formations sont animées par deux formatrices de l'Ansa et des intervenant.es extérieur.es spécialisé.es sur les thématiques abordées. L'Ansa propose également un **accompagnement individualisé à tous les participant.es entre les temps de formation**.

Après les quatre journées de formation, un **événement de restitution** sera organisé, réunissant une cinquantaine de personnes (Etat, collectivités, fondations, associations, chercheur.euses et personnes concernées). Le déroulé et contenu de celle-ci seront définis en fonction des attentes des participant.es.

Vue synthétique du programme de la formation

Jour 1 Lancer sa coordination et son diagnostic local	• S'approprier l'intérêt d'une coordination locale et réaliser une revue des bonnes pratiques • Identifier les acteur.ices de sa coordination • Se sentir légitime à lancer sa coordination • Rassembler et s'approprier les besoins et données du territoire
Jour 2 Enjeux logistiques de l'aide alimentaire	• Identifier les sources d'approvisionnement des acteur.ices de l'aide alimentaire et leurs principales contraintes
Jour 3 Favoriser la participation et intégrer les enjeux santé	• Repérer les différents niveaux de participation et les freins ou leviers associés • Recueillir l'avis des personnes aidées par l'aide alimentaire • Intégrer les enjeux de santé et nutrition à sa coordination
Jour 4 Posture de coordinateur.ice	• Identifier les attitudes favorables et défavorables à la coordination locale à partir de bonnes pratiques et de son expérience • Exercer sa posture d'animation
Jour 5 Synthèse et restitution réseau	• Revenir sur les enjeux et avancées de sa coordination • Rencontrer le réseau Alim'Activ

5. Quel investissement cette démarche représente-t-elle pour votre organisation ?

La formation-action Alim'Activ est financée par des fonds institutionnels. Elle est donc gratuite pour votre organisation. Cependant, une telle démarche de coordination sur votre territoire suppose un investissement humain et financier pour :

► Participer à la formation-action

- **4 journées de formation** en présentiel à Metz et à Nancy, **1 journée d'événement** de restitution et d'échanges de pratiques en présentiel en fin d'année 2026 **et des échanges téléphoniques** avec l'Ansa entre les journées en fonction des besoins.
- **Les frais de déplacement et de restauration sont à la charge de votre organisation.**

Les 4 journées de formation et la journée de restitution (9h30 – 17H30) auront lieu en présentiel :

1. **Jeudi 2 avril 2026**
2. **Mardi 5 mai 2026**
3. **Jeudi 28 mai 2026**
4. **Jeudi 18 juin 2026**

Les deux premières journées de formation seront organisées à Metz et à Nancy, les lieux précis vous seront communiqués une fois les territoires sélectionnés. Les lieux de formation des troisièmes et quatrièmes journées seront définis une fois les territoires sélectionnés.

► Animer sur la durée une démarche de coordination pour lutter contre la précarité alimentaire

L'animation d'une telle démarche suppose que la **lutte contre la précarité alimentaire soit inscrite dans les priorités stratégiques de votre organisation, que le sujet bénéficie d'une forme de soutien politique sur votre territoire** et fasse l'objet d'un **temps dédié sur plusieurs années au sein de votre organisation**. Ce temps permettra notamment de mener ou d'accompagner une démarche de diagnostic des besoins et de l'offre d'aide alimentaire, de mobiliser les acteur.ices concerné.es de votre territoire, de préparer et animer des réunions régulières de concertation, de construire un plan d'actions, de contribuer à mettre en œuvre des propositions issues de la concertation, etc.

III. COMMENT PARTICIPER A LA FORMATION-ACTION ?

1. La démarche pour candidater

Si vous souhaitez participer à la formation-action, nous vous demandons de nous transmettre ces documents **avant le 15 janvier 2026** :

1. **Remplir une fiche de présentation du territoire et d'engagement dans la démarche, en répondant au questionnaire en ligne** Alim'Activ Grand Est 2026 (questions indiquées en annexe de ce document). Merci de remplir un questionnaire par territoire.
2. **Transmettre par mail à Cécile ROBINAULT** (cecile.robinault@solidarites-actives.com)
 - **Une lettre d'engagement à participer aux 4 journées de formation**, signée par un.e représentant.e de votre structure (une lettre par structure si plusieurs structures de votre territoire souhaitent participer à la formation),
 - **Si vous le souhaitez, tout document complémentaire** éventuel pour présenter le territoire et l'engagement dans la démarche (exemples : bilan d'activité, diagnostic territorial, liste des associations du territoire, etc.).

Vos contacts à l'Ansa :

**Vigdis Gosset, Directrice déléguée et
responsable de projets**

vigdis.gosset@solidarites-actives.com

06 60 70 65 70

Cécile Robinault, Responsable de projets

cecile.robinault@solidarites-actives.com

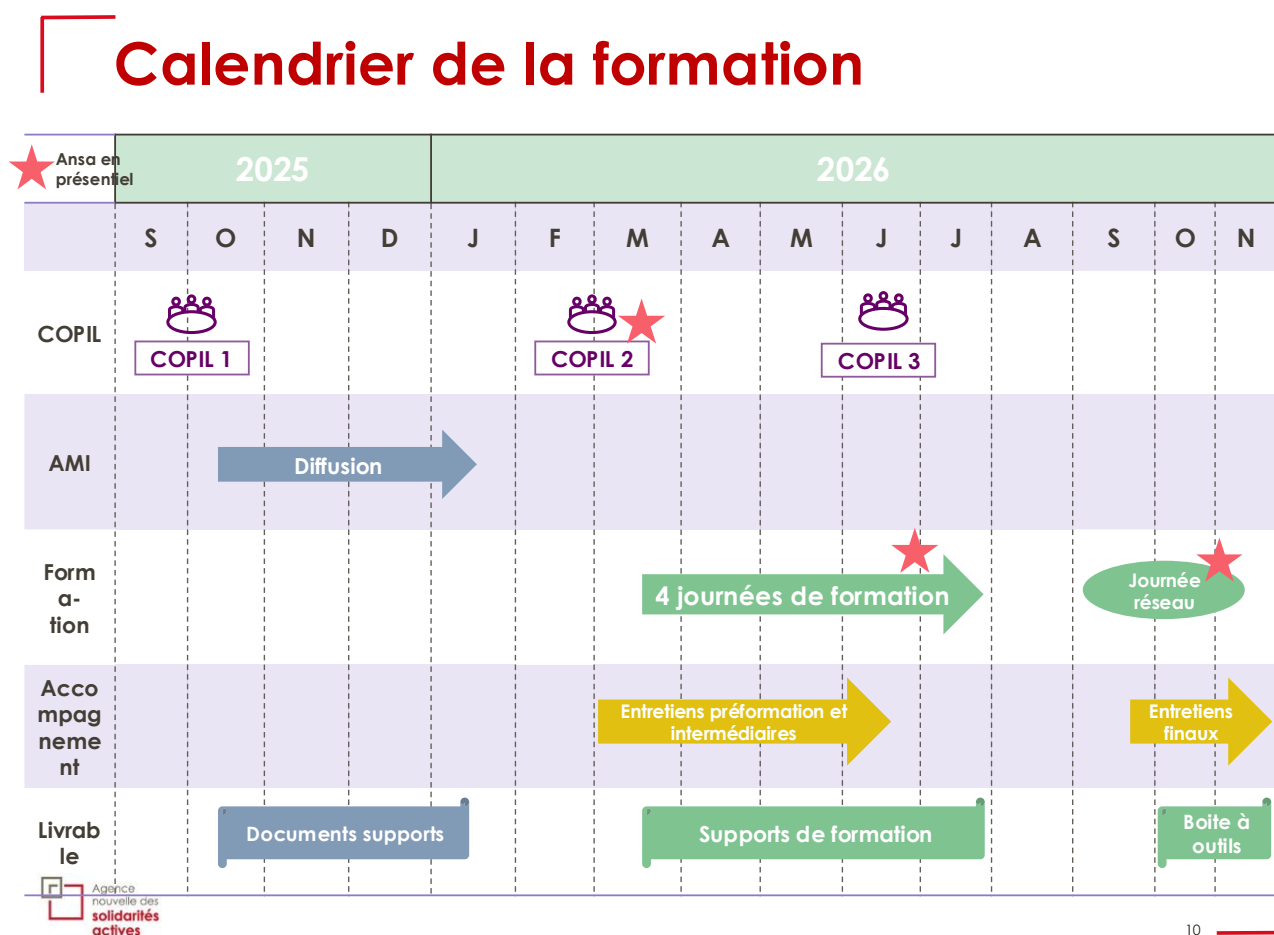
06 47 17 13 19

2. Le calendrier

Le choix des territoires et des acteur.ices qui seront impliqué.es dans la formation-action sera effectué en lien avec les membres du COPIL.

- Ouverture du dépôt des manifestations d'intérêt : 15 octobre 2025.
- **Webinaires de présentation de l'AMI de 30 minutes :**
 - **Jeudi 6 novembre 12h-12h30** sur Teams : **Rejoignez la réunion maintenant**
 - **Jeudi 27 novembre 12h-12h30** sur Teams : **Rejoindre la réunion maintenant**
- **Clôture du dépôt des manifestations d'intérêt : 15 janvier 2026**
- Analyse et préparation des dossiers par l'Ansa : 19 janvier – 6 février 2026
- Concertation des partenaires du projet : semaine du 9 février 2026
- **Annonce des participant.es à la formation : 16 février 2026**

Vue sur le calendrier global



3. Les critères de sélection

► Critères prioritaires

- **L'utilité de la démarche pour le territoire et ses habitant.es**
 - Prégnance de la précarité alimentaire sur le territoire
 - Absence de coordination adéquate et adaptée aux besoins spécifiques sur le territoire
- **L'engagement à participer à la formation-action**
 - Clarté de la demande et objectif défini
 - Disponibilité pour participer aux journées de formation et aux échanges entre les journées
 - Disponibilité pour participer à des échanges à l'issue de la formation et partager les enseignements de la démarche de son territoire avec d'autres territoires (en particulier lors de l'événement de restitution et d'échanges de pratiques)
- **La capacité à porter une démarche de coordination pour lutter contre la précarité alimentaire**
 - Disponibilité pour mener une démarche de coordination, ressources dédiées au sein de la structure pour porter la démarche
 - Légitimité perçue par les autres acteur.ices locaux de la structure ou du binôme de structures pour porter la démarche
 - Légitimité à l'intérieur de l'organisation (fonction, soutien de la direction, des élu.es...).

► Critères de diversité

Les partenaires veilleront à retenir des territoires divers pour participer à la démarche de formation-action, d'une part pour enrichir les échanges entre territoires au cours des journées, d'autre part pour diversifier les enseignements utiles pour d'autres territoires.

Cette diversité concerne :

- **La répartition géographique** des territoires sur l'ensemble de la région Grand Est ;
- **Le type de territoire** : urbain / périurbain/rural, densité, nombre d'habitant.es, etc. ;
- **L'existence de démarches de coordination territoriale préalables** : présence d'un Contrat local de santé (CLS), présence d'un Projet alimentaire territorial (PAT), existence de pratiques ou d'une démarche de coordination entre acteur.ices de l'aide alimentaire, etc.

IV. ANNEXE

Questions du questionnaire en ligne ALIM'ACTIV GRAND EST 2026 pour présenter le territoire et s'engager dans la démarche

Q1. Dans quel département est situé votre territoire ?

- Ardennes (08)
- Aube (10)
- Marne (51)
- Haute-Marne (52)
- Meurthe-et-Moselle (54)
- Meuse (55)
- Moselle (57)
- Bas-Rhin (67)
- Haut-Rhin (68)
- Vosges (88)

Q2. Sur quel territoire souhaitez-vous coordonner la lutte contre la précarité alimentaire ? (ex : nom de votre commune, communauté de communes ou d'agglomérations EPCI ou PAT)

Q3. Si votre territoire est retenu, qui participerait à la formation-action Alim'Activ ?

- Deux personnes d'une même structure
- Deux personnes de deux structures différentes

Q4. Types de structure.s participant.es :

- CCAS / CIAS
- Commune
- Intercommunalité
- EPCI
- PAT
- Département
- Etat déconcentré
- Association d'aide alimentaire
- Association
- Autre

Q5. Contact participant.e 1 :

- Nom
- Prénom
- Structure
- Fonction
- Adresse mail
- Numéro tel

Q6. Contact participant.e 2 :

- Nom
- Prénom
- Structure
- Fonction
- Adresse mail
- Numéro tel

Q7. Qui remplit actuellement ce questionnaire ?

- Participant.e 1
- Participant.e 2
- Les participant.es, ensemble
- Un.e collègue des participant.es

Q8. Quels dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire existent sur votre territoire ? 500 mots maximum

Q9. Quelles sont les actions et partenariats mis en place par votre / vos structure.s pour lutter contre la précarité alimentaire ? 500 mots maximum

Q10. Quels sont vos liens avec les acteur.ices des solidarités de votre territoire ? (Projets mis en place, rencontres régulières, niveau de connaissance des acteurs, pas de liens spécifiques etc.) 500 mots maximum

Q11. Sur votre territoire, avez-vous connaissance / participez-vous / animez-vous des démarches de coordination telles que :

- Contrat local de santé
- Projet alimentaire territorial
- Instance de coordination des acteurs animée par les pouvoirs publics (département, Etat, Communauté de communes, CCAS, PNR etc.) → Précisez votre réponse
- Instance de coordination des acteurs animée par une/des associations, en associant d'autres acteurs du territoire → Précisez votre réponse
- Autre → Précisez votre réponse

Q12. Existe-t-il un diagnostic de l'aide alimentaire / de l'accès à l'alimentation sur votre territoire ou d'autres études / données ciblées sur ce sujet ?

- Non
- Non, mais c'est en cours de construction
- Oui → Précisez votre réponse

Q13. La lutte contre la précarité alimentaire est-elle un des objectifs stratégiques de votre/vos structure.s ?

- Non
- Oui → Vous pouvez préciser votre réponse si vous le souhaitez

Q.14. La lutte contre la précarité alimentaire fait elle partie des missions qui vous sont attribuées dans votre poste ou celui de votre binôme ?

- Non
- Oui → Vous pouvez préciser votre réponse si vous le souhaitez

Q.15. Quelles sont vos motivations pour participer à cette formation ? Souhaitez-vous préciser certaines attentes concernant le contenu et les outils partagés ? 500 mots maximum

Q.16. Pourrez-vous assister aux 4 journées complètes de formation (2 avril, 5 mai, 28 mai, 18 juin) ? (la présence aux 4 journées est un point essentiel de la formation. Celle-ci est gratuite, mais les frais de déplacement et de restauration ne sont pas pris en compte).

- Oui
- Non
- Incertain

Q.17. Que peut apporter chaque structure / personne au projet de coordination ?

Q.18. Quelles ressources pouvez-vous-mobiliser au sein de votre/vos structure.s pour mener la démarche de coordination ?

- Ressources humaines (salarié.es, bénévoles, mécénat etc.)
- Ressources matérielles (locaux etc.)
- Ressources financières (budgets dédiés)
- Autres

Q.19. Comment décririez-vous le soutien dont vous bénéficiez dans votre/vos structure(s) pour monter et animer une démarche de coordination ?

Q.19bis. Si vous deviez l'évaluer entre 0 (soutien très faible) et 10 (soutien très fort), votre note serait :

Q.20. Comment pensez-vous qu'une telle démarche de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire sera perçue par vos partenaires ?

Q.21 Pourriez-vous accueillir dans vos locaux une des journées de formation (20 personnes) ?

- Oui
- Non

Q.22. Si vous avez des questions, attentes ou remarques concernant la formation-action, n'hésitez pas à les remplir ici !

Si vous souhaitez nous envoyer des documents, merci de le faire par mail à cecile.robinault@solidarites-actives.com